

Liste de prix

Cher(ère) Monsieur, Madame,

Afin de mieux informer nos familles ainsi que les membres de notre communauté, il nous fait plaisir d'ajouter à notre liste de prix détaillée des notes explicatives précisant ce que chacun de ces frais représente.

Le prix des funérailles peut varier grandement de région en région. Cependant, il peut être ajusté pour répondre aux besoins individuels de chaque famille.

C'est pourquoi nous jugeons qu'il est important de vous informer, à titre de consommateur, sur quelles options sont disponibles lorsque vous prenez connaissance du coût des funérailles lors d'un décès ou de pré-arrangements.

Nous vous invitons à bien examiner la liste de prix ci-incluse qui est très complète.

Nous demeurons à votre disposition pour vous fournir tout autre renseignement utile et vous suggérons de nous rencontrer, sans aucune obligation de votre part, afin que l'on puisse mieux répondre à vos questions.

Veillez agréer, Monsieur, Madame, nos respects les plus sincères.

Yves, Marie-Lyne, Jean-René Berthiaume & Danielle Pominville
Directeurs de services funéraires

SERVICES PROFESSIONNELS ET DE PERSONNEL

L'élément le plus important en ce qui a trait à notre personnel est le facteur temps. Le directeur de funérailles, le personnel et les facilités doivent être disponibles 24 heures par jour, tous les jours de l'année. Le directeur de funérailles est licencié par la province de l'Ontario. Ses services professionnels incluent la responsabilité pour toutes les décisions et les consultations pour tous les arrangements et les détails selon vos besoins et vos désirs; la coordination et la direction de tous les arrangements avec les hôpitaux et les maisons de retraite, les médecins, les cimetières, les crématoires et tous les services de support avant et après les funérailles; la responsabilité de tous les documents légaux quant au "**Vital Statistics Act**"; la préparation de contrats, la correspondance et la facturation qui s'y rattachent; la préparation et l'envoi des avis de décès; l'organisation et la supervision des employés et des assistants en ce qui concerne tous les aspects de la période de visites jusqu'aux funérailles afin que le tout se déroule dans la dignité et avec une compréhension attentionnée; la supervision de tous les détails; l'emploi du personnel, le nettoyage et le maintien des bâtisses et des terrains adjacents; répondre aux téléphones 24 heures par jour; placer et distribuer les cartes de remerciement et les cartes de dons; des tâches diverses par rapport aux différents rites et services durant les visites; toutes les préparations nécessaires pour le service funéraire : le personnel, la supervision de tous les détails pour le service qui aura lieu dans notre chapelle ou notre présence et les arrangements pour un service à l'église ou dans un autre local; être disponible pour la livraison des fleurs ainsi qu'organiser et placer les fleurs dans le salon et à l'église.

#101	Honoraires de base Consultation professionnelle auprès de personnel autorisé, ce qui peut notamment comprendre des conseils spécialisés sur les options pouvant répondre à vos besoins, y compris les services essentiels relatifs à la disposition de la dépouille, la rédaction des avis, la programmation des services, des conseils au sujet des prestations gouvernementales offertes. Des honoraires de base seront exigés chaque fois que nous vous fournirons des services.	415.00
#102	* Coordination des rites et cérémonies Coordination de tous les rites et cérémonies, avant, pendant et après la prestation, y compris les services et fournitures que nous vous fournissons, ainsi que ceux fournis par des tiers fournisseurs, comme les fleurs et les avis de décès.	410.00
#120	* Documentation — permis, formulaires, etc. • Obtenir l'information nécessaire pour remplir les exigences du " Vital Statistics Act "; obtenir le certificat médical de décès du médecin ou du coroner; l'enregistrement légal du décès au bureau local du greffier et l'obtention du permis d'inhumation; obtenir les certificats de coroner (pour transport hors-province ou incinération) lorsque nécessaire; la documentation nécessaire pour l'expédition de la dépouille à l'étranger, compléter et classer nos dossiers ainsi que fournir des certificat de décès, La prestation de ce service comprend huit (8) certificats de décès, qui sont habituellement acceptés aux fins de règlement de succession; toutefois, un certificat de décès provincial, délivré par le Bureau du registraire général, sera parfois exigé. Compléter et envoyer les formulaires du régime de plans de pension du Canada lorsqu'applicable.	455.00
#121	• Tous les documents spéciaux requis pour le transfert du défunt dans un autre pays.	800.00

Sauf indication contraire, tous les prix excluent les taxes applicables.

#160	<p>* Transport du défunt</p> <ul style="list-style-type: none"> • Transport de la dépouille d'un endroit à l'autre, par exemple de l'hôpital à notre établissement, ou de notre établissement au cimetière ou au crématorium à l'aide d'un véhicule de transfert, sur une distance n'excédant pas <u>20</u> km. 	335.00
#160a	<i>Frais supplémentaire pour une dépouille de plus de 400 lbs.</i>	125.00
#175	<i>Frais supplémentaires pour la distance 2.19 du kilomètre jusqu'à 400 kilomètres, 1.69 dépasser 400 km pour chaque kilomètre additionnel (aller seulement)</i>	
#132	<p>* Préparation de base du défunt (nécessite les locaux pour préparation, embaumement et protection)</p> <ul style="list-style-type: none"> • La manipulation générale du défunt et les précautions nécessaires : le lavage, les traits du visage, la préparation cosmétique, la coiffure, l'habillement ou l'ensevelissement, l'installation du défunt dans un cercueil, la désinfection du défunt pour l'identification ou exposition sans embaumement 	300.00
#131	<p>* Embaumement professionnel du défunt (nécessite les locaux pour préparation, embaumement et protection)</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'embaumement consiste à remplacer le sang et les liquides corporels par des agents de conservation chimiques. Il s'agit d'un processus d'assainissement, de restauration et de préservation temporaire. L'embaumement n'est pas légalement obligatoire, mais il peut être recommandé pour la préservation de la dépouille entre le décès et l'exposition ou la disposition du défunt. Nos directeurs de services funéraires professionnels vous feront une recommandation en fonction de l'état de la dépouille et des services requis prévus. 	535.00
#110	<p>* Services de personnel pour l'exposition</p> <ul style="list-style-type: none"> • Personnel pour la coordination et la supervision de l'exposition dans nos locaux pour une période allant jusqu'à 3 heures. 	220.00
#177	<ul style="list-style-type: none"> • Si l'exposition a lieu hors locaux, des frais d'équipement et des frais de service de personnel supplémentaires s'appliqueront. 	650.00
#115	<ul style="list-style-type: none"> • Personnel pour la coordination et la supervision de l'exposition hors locaux, pour une période allant jusqu'à 3 heures 	235.00
#111	<p>* Services de personnel pour la cérémonie</p> <ul style="list-style-type: none"> • Directeur de services funéraires licencié pour la coordination et la supervision de la cérémonie ou de la commémoration à l'église ou à la chapelle pour une période allant jusqu'à 4 heures 	595.00
#116	<p>* Services de personnel pour la réception</p> <ul style="list-style-type: none"> • Personnel pour la coordination et la supervision lors de la réception pour une période allant jusqu'à 2 heures. 	75.00
#116b	<ul style="list-style-type: none"> • Frais supplémentaire de \$35.00 par heure pour une période allant de 30 min à 1 heure 	

Sauf indication contraire, toutes les taxes applicables seront ajoutées aux prix indiqués.

FRAIS POUR LES LOCAUX

#139	Locaux de base <ul style="list-style-type: none">Utilisation de nos locaux communs et généraux, aire de stationnement, toilettes publiques, vestiaires, chauffage, éclairage et entretien. Ces frais seront exigés chaque fois que nous vous fournirons des services.	205.00
#140	Locaux pour préparation, embaumement et protection <ul style="list-style-type: none">Locaux utilisés pour la préparation, l'embaumement et/ou la protection du défunt; ces frais s'appliquent lorsque la dépouille se trouve dans nos locaux pour quelque raison que ce soit pour une période allant jusqu'à 48 heures.	355.00
#142	<ul style="list-style-type: none">La garde provisoire du corps après 48 heures @45.00 par jour	
	* Locaux pour l'exposition (nécessite les Services de personnel pour l'exposition)	235.00
#143	<ul style="list-style-type: none">Locaux réservés pour l'exposition pour une période allant jusqu'à 3 heures	
	* Locaux pour la cérémonie (nécessite les Services de personnel pour la cérémonie)	275.00
#154	<ul style="list-style-type: none">Locaux réservés à notre Salon funéraire pour la cérémonie ou le service commémoratif pour une période allant jusqu'à 1 heure.	
#155b	<ul style="list-style-type: none">Frais additionnels de \$75.00 de l'heure pour une période allant de 30 minutes à 1 heure.	
#156	<ul style="list-style-type: none">Chapiteau & tables pour cérémonie et/ou réception	995.00
	* Locaux pour la réception	195.00
#155	<ul style="list-style-type: none">Utilisation des locaux pour une réception à la suite de la cérémonie ou du service commémoratif, ce qui comprend la préparation des locaux et l'utilisation des locaux et des commodités ainsi que le nettoyage pour une période allant jusqu'à 2 heures	
#155b	<ul style="list-style-type: none">Frais additionnels de \$75.00 de l'heure pour une période allant de 30 minutes à 1 heure	
	* VOITURES	
	Voiture de direction	195.00
#161	<ul style="list-style-type: none">Ce véhicule dirige le cortège funéraire à sa destination que ce soit à l'église et ensuite au cimetière ou directement au cimetière dans le cas d'un service en chapelle. Ce véhicule transporte aussi les membres du clergé.	
#175	Kilométrage supplémentaire : le kilométrage effectué excédant 20 kilomètres depuis notre établissement sera facturé 2.19 le kilomètre jusqu'à 400 kilomètres ensuite 1.69 le kilomètre pour chaque kilomètre additionnel (aller seulement)	

Sauf indication contraire, tous les prix excluent les taxes applicables.

	Voiture funéraire (corbillard)	420.00
#162	<ul style="list-style-type: none"> • Ce véhicule spécialisé transporte le défunt du salon funéraire à l'église et/ou au cimetière pour l'inhumation. 	
#163	<ul style="list-style-type: none"> • Auto famille 	325.00
#176	Kilométrage supplémentaire : le kilométrage effectué excédant 20 kilomètres depuis notre établissement sera facturé 2.69 le kilomètre jusqu'à 200 kilomètres ensuite 2.19 le kilomètre pour chaque kilomètre additionnel (aller seulement)	
	Voiture pour fleurs et/ou équipements etc...	195.00
#164	<ul style="list-style-type: none"> • Cette voiture sert principalement à transporter les fleurs et ou équipement pour église et cimetière ainsi que les effets personnels de la famille pour distribution à l'église et au cimetière et réception. 	
#175	Kilométrage supplémentaire : le kilométrage effectué excédant 20 kilomètres depuis notre établissement sera facturé 2.19 le kilomètre jusqu'à 400 kilomètres ensuite 1.69 le kilomètre pour chaque kilomètre additionnel (aller seulement)	

Sauf indication contraire, toutes les taxes applicables seront ajoutées aux prix indiqués.

Autres services et équipements proposés

Autres frais de personnel et services professionnels additionnels

#112	• La présence d'un directeur de services funéraires à la fosse – aux dernières prières	295.00
#112a	• Assiduité des employés aux services funéraires au cimetière	200.00
#114	• Le personnel la journée des funérailles pour 4 à 6 porteurs	600.00
#180	• Le personnel la journée des funérailles pour 4 à 6 porteurs après 3 heures pour chaque heure additionnel	175.00

Papeterie commémorative et fournitures diverses

#149	• Certificat de décès supplémentaire (chaque)	25.00
#146	• Registre des visiteurs et chandelles	175.00
#150	• Cartes souvenirs plastifiées avec photo et prières à l'endos incluses (25 cartes)	199.95
#152	• Signets plastifiées avec photo et prières à l'endos incluses (25 signets)	299.95
Pour toute autre quantité voir liste de prix des souvenirs commémoratifs		
#145	• Chandelle commémorative (chaque)	26.55
#157	• Les frais de montage s'appliquent si la photo n'a jamais été corrigée.	40.00
IMPORTANT – pour que le client s'évite de payer les frais de montage, un minimum de 3 chandelles est requis		
#159	• Impression sur toile (Effet peinture)	
	Format 8 x 10	220.00
	Format 10 x 15	255.00
#144	• Numériser photo 75 photos	60.00
#144b	• DVD Hommage par le salon funéraire	225.00
	Incluant 75 photos	
	Pour chaque photo additionnelle \$5.00	
	Pour chaque copie de dvd additionnel \$30.00	
#138	• Cadre avec empreinte (2.5 x 2.5)	44.95
#151	• Plaque avec nom pour urne	20.00
#153	• Sac de velours pour l'inhumation de l'urne	60.00
#156	• Porte- urne	295.00
#158	• Chapiteau	100.00

Services additionnels

#171	• Décoration de fosse / descente mécanique	325.00
#172	• La coordination, la présence du personnel et l'utilisation de la voiture de service pour le transport de cercueil lors d'inhumation différée la même journée	300.00
#172b	• La coordination, la présence du personnel et l'utilisation de la voiture de service pour le transport de cercueil lors de l'inhumation de printemps	600.00
#173	• La coordination, la présence du personnel et l'utilisation de la voiture de service pour le transport des cendres lors d'inhumation différée la même journée	195.00
#173b	• La coordination, la présence du personnel et l'utilisation de la voiture de service pour le transport des cendres lors de l'inhumation de printemps	295.00
#178	• Retour des cendres du crématorium (Montréal, Ottawa ou St-André-Avellin)	195.00
#179	• Habit ou robe mortuaire	250.00
	Équipement pour exposition hors locaux	725.00
#177	• Livraison, préparation et utilisation de l'équipement nécessaire pour l'exposition ou la cérémonie ailleurs qu'à l'établissement funéraire.	

Sauf indication contraire, tous les prix excluent les taxes applicables.

#181	<p>* Retrait d'un stimulateur cardiaque ou d'un implant</p> <ul style="list-style-type: none"> Le retrait d'un stimulateur cardiaque ou d'un implant sera effectué par un professionnel autorisé. 	55.00
#170	<p>Traitements professionnels de restauration</p> <ul style="list-style-type: none"> Dans certaines circonstances, il sera nécessaire d'effectuer des traitements de restauration plus poussés que ceux prévus dans le procédé habituel d'embaumement afin d'améliorer l'apparence du défunt. Dans de tels cas, le directeur de services funéraires présentera les options et les coûts associés. Les traitements professionnels de restauration seront facturés à l'heure. 	150.00
#182	<p>Dispersion des cendres funéraires</p> <ul style="list-style-type: none"> Nous disperserons les cendres funéraires sur terre conformément aux lois et règlements provinciaux et municipaux en vigueur en Ontario. Sur demande, des frais en supplément à ces frais (à déterminer) seront exigés pour la dispersion par avion ou par bateau. 	295.00
#183	<p>Équipement audiovisuel</p> <p>Moniteur et projecteur ACL selon la disponibilité pour le visionnement de la vidéo commémorative; ces frais sont inclus dans l'achat d'une vidéo commémorative, puisque cet équipement est nécessaire au visionnement.</p>	95.00
#184	<p>Redevance environnementale</p> <ul style="list-style-type: none"> Une redevance pour l'élimination de produits biologiques dangereux sera applicable dans certaines circonstances; notre personnel en discutera avec vous. 	45.00
#200	<p>Frais d'expédition</p> <ul style="list-style-type: none"> Si la dépouille est expédiée hors locaux, nous nous chargerons du transport et de la documentation nécessaire. Les frais minimums pour ces services sont de 1,710.00\$ (#101, #102, #120, #139, #160) plus les coûts d'expédition. 	0.00
#185	<p>Coiffure</p> <ul style="list-style-type: none"> Pour teinture ou coupe de cheveux ou toute autre demande spéciale Le prix est à déterminer avec la coiffeuse 	0.00
Autres frais		
#186	<p>Dépôt remboursable pour cendres funéraires</p> <ul style="list-style-type: none"> Si le défunt doit être incinéré, un dépôt remboursable sera exigé. Si les cendres funéraires ne sont pas réclamées 1 an au maximum après la crémation, le dépôt pourra être utilisé aux fins d'inhumation des cendres funéraires dans un terrain commun. Si les cendres funéraires sont réclamées avant leur inhumation, le dépôt sera remboursé . 	350.00
#187	<ul style="list-style-type: none"> Responsabilité et transfert des cendres dans l'urne, l'urne souvenir et ou les bijoux. Ces prix sont applicable seulement lorsque que l'urne, l'urne souvenir et les bijoux ne sont pas achetés à notre salon funéraire. 	125.00

Sauf indication contraire, toutes les taxes applicables seront ajoutées aux prix indiqués.

Débours

Les débours sont des éléments pour lesquels nous avons pris des dispositions et que nous avons possiblement payés en votre nom. Vous devriez payer ces éléments lors de la signature du contrat. Voici certains éléments qui entraînent souvent des débours.

Honoraires du coroner : il s'agit de frais exigés par le coroner pour la délivrance d'un certificat autorisant la crémation. Ces honoraires sont fixés par le coroner en chef de l'Ontario.

Frais de service religieux : il s'agit d'un montant payé au clergé pour ses services. Dans certains cas, le montant est fixé par le clergé, alors que dans d'autres cas, il est laissé à votre discrétion.

Avis dans les journaux ou à la radio : il s'agit de frais exigés pour la publication d'avis de décès dans les journaux, à la radio ou dans d'autres médias.

Frais municipaux d'enregistrement du décès : il s'agit de frais exigés par la municipalité locale pour enregistrer le décès. Ces frais sont fixés par la municipalité et peuvent varier.

DÉBOURS (au prix coûtant)

#190	• Offrande au clergé (approximativement de 125.00 à 200.00 excluant T.V.H.)	0.00
#191	• Ouverture et fermeture de la fosse (chargé au coût, excluant la T.V.H.)	0.00
#192	• Incinération (chargé au coût, approximativement, incluant la T.V.H.)	632.36
#193	• Permis du coroner (pour incinération, chargé au coût, excluant la T.V.H.)	75.00
#194	• Permis du coroner (certificat hors de l'Ontario, chargé au coût, excl. la T.V.H.)	75.00
#195	• Permis d'enregistrement de décès municipal (local, excluant la T.V.H.)	25.00
#196	• Permis d'enregistrement de décès municipal (hors-ville, excluant la T.V.H.)	40.00

Sauf indication contraire, tous les prix excluent les taxes applicables.

***Paiement et prépaiement des services et fournitures.**

Nous avons le plaisir d'offrir à nos clients diverses options de paiement, et de prépaiement des services et fournitures

Paiement

Sauf indication contraire, le paiement des débours est exigible à 100% au moment de la signature du contrat ainsi que 50% de la facture qui représente les services et fournitures. L'autre 50% de la facture est exigible dans les 30 jours suivant la signature du contrat. Le paiement peut être effectué au comptant, par chèque, par débit ou à l'aide de la plupart des cartes de crédit majeures. Au-delà du délai de paiement, des intérêts seront exigés au taux de 2%, par mois soit l'équivalent de 24% par année (TAP).

Si vous prépayez les services ou fournitures, vous pouvez également le faire par prélèvements automatiques de votre compte chèques.

Prépayer les services ou fournitures

Si vous souhaitez prépayer les services ou fournitures, nous vous proposons deux options pratiques de prépayer. En prépayant, vous payez aujourd'hui les services et fournitures; le montant servira à payer les services et fournitures lorsqu'ils seront fournis à la suite du décès.

Fiducie : Vous pouvez nous payer directement le montant et nous le placerons en fiducie, où il accumulera des intérêts jusqu'à la réalisation du contrat (lors de la fourniture des services et fournitures) ou son annulation.

Assurance : Vous pouvez souscrire un contrat d'assurance, dont les prestations serviront à payer les services et fournitures lorsqu'ils seront fournis ou que le contrat sera annulé.

Sauf indication contraire, toutes les taxes applicables seront ajoutées aux prix indiqués.